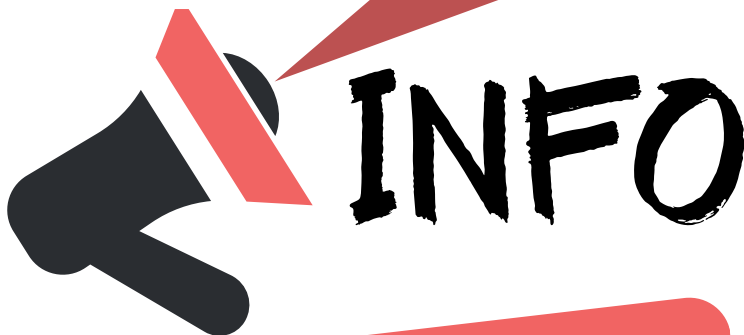


FLASH



Augmentation Générale ICT/TCT

En réponse à la hausse du point d'indice de 3,5%, le Ministère par la voix de la DGA, a annoncé une augmentation générale de 2,9% de la rémunération des ICT/TCT.

Il convient de rappeler que la rémunération des ICT/TCT n'est pas adossée au point d'indice comme d'autres contractuels ou d'autres statuts.

Cette augmentation prend effet au 1^{er} juillet 2022 et sera versée sur le salaire du mois d'août.

Le rappel de juillet et la prise en compte des situations particulières interviendront sur les salaires de septembre.

Si c'est une nouvelle attendue, il n'en reste pas moins que, tant pour les 3,5% de hausse du point d'indice que pour ces 2,9%, la CGT continue de dire que c'est insuffisant au regard des pertes cumulées depuis plus de 10 ans.

Montreuil, le 25 juillet 2022

